



TTIP, l'accord du commerce transatlantique Contenu et conséquences possibles pour l'économie et les emplois en Suisse

1. Origine et but

Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP, Transatlantic trade and investment partnership) est un accord commercial entre les Etats-Unis et l'Union européenne (UE), en cours de négociation depuis juillet 2013.

L'accord vise à supprimer les obstacles tarifaires (droits de douane) et non tarifaires (obstacles techniques au commerce) et à faciliter les échanges de biens et services entre l'UE et les Etats-Unis. On espère ainsi favoriser la croissance et aussi l'emploi. La conclusion d'un tel accord donnerait naissance à la plus grande zone de libre-échange du monde (environ la moitié de la production économique mondiale et un tiers du commerce mondial). On notera aussi que les Etats-Unis et douze pays de la région Asie-Pacifique ont déjà conclu un accord du même type, le TPP (Partenariat transpacifique, 40% du produit intérieur brut mondial et qui doit encore être ratifié).

2. Structure et contenu de l'accord

L'accord devrait compter près de 24 chapitres classés selon trois grands axes :

- Améliorer l'accès au marché (suppression des droits de douane, ouverture des marchés publics).
- Renforcement de la coopération réglementaire (harmonisation des normes, uniformisation des conditions d'admission).
- Nouvelles règles commerciales (protection de la propriété intellectuelle, règles de concurrence équitable, règlement des différends).

3. Etat de la discussion et position syndicale

L'accord, très ambitieux, comporte des sujets très controversés auprès de l'opinion publique et de groupes d'intérêts. Il s'agit des thèmes de la sécurité alimentaire (OGM), de la protection des données, de l'accès aux marchés publics et financiers. Un autre point très contesté est l'inclusion dans l'accord d'un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs privés et Etats (RDIE).

Dans une Déclaration commune, l'AFL-CIO (syndicat des Etats-Unis) et le syndicat européen CES sont très critiques envers cet accord et demandent en particulier :

- L'inclusion des conventions fondamentales de l'OIT dans l'accord.
- La suppression de la RDIE de l'accord et l'utilisation en cas de différends des juridictions nationales.
- L'exclusion des services publics de l'accord.
- L'adjudication des marchés publics tenant compte de paramètres sociaux et environnementaux.
- Le principe et l'application du salaire au lieu de travail pour les prestations transfrontalières.
- Pas de libéralisation supplémentaire des services financiers.

Le TTIP doit servir à améliorer les conditions de vie et de travail des gens et non pas diminuer les normes ou porter atteinte au droit de légiférer des autorités publiques et à la démocratie.

4. Le TTIP et la Suisse

Le TTIP a un impact potentiel important sur l'économie suisse car les entreprises suisses exportent plus des deux tiers vers l'UE (54,7%) et les Etats-Unis (12,4%). Quant aux importations, elles proviennent pour 73,2% de l'UE et de 6,1% des Etats-Unis. Si les conditions-cadres commerciales s'amélioreraient pour l'UE et les Etats-Unis avec un accord, elles pourraient se détériorer pour l'économie suisse si elle ne peut pas profiter des opportunités nouvelles et se retrouver discriminée.

4.1 Risques encourus pour la Suisse

Les risques de la conclusion du TTIP sont les suivants pour l'économie suisse et les emplois :

- Les droits de douane seront, en comparaison, plus élevés pour les entreprises suisses sur les marchés américain et européen, d'où une perte de compétitivité. Cela pourrait conduire des entreprises à délocaliser, ce qui fera perdre des emplois en Suisse. Les branches les plus touchées devraient être l'horlogerie, le textile, l'industrie des machines car elles doivent s'acquitter de droits de douane plus élevés que l'industrie pharmaceutique et chimique.
- En raison de l'harmonisation des normes de l'UE et des USA, les produits suisses seront moins concurrentiels en raison d'une divergence accrue des procédures d'harmonisation et d'homologations suisse avec celles qui auront été harmonisées dans l'accord.
- Des divergences accrues pour les règles d'origine, ce qui conduirait à moins recourir aux sous-traitants basés en Suisse et leur substituer des sous-traitants déjà présents dans l'UE ou aux Etats-Unis. Là encore, les conséquences seront négatives pour l'emploi en Suisse.

4.2 Options pour la Suisse

Si le TTIP est conclu, il n'est pas certain que l'accord sera proposé à des pays tiers. Dans cas, et pour éviter la discrimination de notre économie et des conséquences négatives pour les emplois, Travail.Suisse recommande d'examiner les options suivantes :

- Faire une demande d'adhésion au TTIP pour autant que les dispositions de l'accord n'affaiblissent pas le service public, les normes du travail et d'autres prescriptions importantes pour la protection de la santé et de l'environnement.
- Reprendre dans la mesure du possible de manière autonome les prescriptions et les normes afin de rapprocher le plus possible la législation suisse de ce qui est prévu dans l'accord afin de limiter au minimum les désavantages et donc minimiser les effets négatifs pour le marché du travail et éventuellement la protection de la santé et de l'environnement.

Quoiqu'il en soit, l'exemple du TTIP montre que la souveraineté est une notion relative dans un monde de plus en plus globalisé et cela est une source de réflexion concernant les relations que la Suisse devrait entretenir avec l'Union européenne (UE) ainsi que d'autres acteurs majeurs sur le plan économique au niveau mondial.